

Diversification des activités dans un quartier sensible et renforcement du partenariat avec la municipalité

L'exemple de l'Athlétic Club Belle Beille Basket (Maine-et-Loire)

EN SYNTHÈSE

L'Athlétic Club Belle Beille Basket (ACBBB) a souhaité se positionner comme un véritable acteur de l'animation et de la cohésion sociale sur son territoire, au-delà d'une offre sportive orientée sur la compétition. La structure a diversifié les activités proposées, en partenariat avec la municipalité et en réponse aux besoins exprimés par la population. L'association dispose aujourd'hui de relations privilégiées avec la municipalité, au titre de son utilité sociale sur le territoire.

SITUATION EN 2012

- offre étoffée par le développement d'un volet d'actions plus sociales et pédagogiques (interventions dans les écoles, organisation de camps d'été, etc.),
- 300 licenciés en 2012,
- 70 licenciés à l'école de basket,
- 3 postes : 1 agent de développement + 2 éducateurs sportifs (dont un en CUI-CAE).

PRINCIPAUX LEVIERS MOBILISÉS POUR PARVENIR À CETTE ÉVOLUTION

- **Création d'activités / diversification des publics,**
- **Valorisation de l'utilité sociale.**

SITUATION AVANT LA CRÉATION DE L'EMPLOI AIDÉ (2006)

- offre sportive orientée sur la compétition,
- 150 licenciés en 2006,
- 7 licenciés à l'école de basket,
- 1 poste d'agent de développement en emploi-jeune.

LE CONTEXTE DE MOBILISATION DU DISPOSITIF D'AIDE À L'EMPLOI

LA STRUCTURE PORTEUSE DU PROJET ET DE L'EMPLOI

L'**Athlétic Club Belle Beille Basket (ACBBB)** a été créé en 1958. L'association est implantée dans un quartier classé en Zone Urbaine Sensible (ZUS). L'activité de l'association consiste à organiser la pratique du basket. En 2006, le club compte près de 150 licenciés.

LE POSTE CRÉÉ

Poste d'**agent de développement**.

SES MISSIONS :

- > encadrement de la pratique du basket,
- > développement de l'école de basket,
- > gestion et interventions en milieu scolaire.

LE PROFIL RECHERCHÉ

Personne disposant du **Brevet d'Etat d'Educateur Sportif « basket-ball »**.

LES DISPOSITIFS D'AIDE À L'EMPLOI MOBILISÉS

- > dispositif national **Emplois-Jeunes**
- > 2007-2012 : dispositif du Conseil Régional Pays de la Loire « **Emploi-Tremplin pour le Territoire** » (ETT)

LA CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS POUR LA PÉRENNISATION DE L'EMPLOI AIDÉ

Saisons
2006-2007
2007-2008

MAINTIEN DANS L'EMPLOI DU POSTE D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT GRÂCE À UNE MOBILISATION SUCCESSIVE DES DISPOSITIFS EMPLOIS-JEUNES ET ETT

L'association a mobilisé un accompagnement DLA¹ la dernière année du dispositif Emplois-Jeunes afin de travailler à l'identification de pistes de développement en vue de la pérennisation du poste d'agent de développement. Le DLA a permis au club de rédiger un projet de développement sportif et d'identifier l'opportunité de mobiliser le dispositif régional d'aide à l'emploi (ETT). En effet, à l'issue du dispositif Emplois-Jeunes, l'association n'était pas en mesure de supporter le coût du poste. Les 5 années d'aides à l'emploi dans le cadre du dispositif ETT représentaient donc une opportunité pour le club de déployer son plan de développement avec un coût lié à la masse salariale limitée.

Saisons
2008-2009 à
2010-2011

DÉPLOIEMENT DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE LA STRUCTURE

Le club a mis en place de **nouvelles activités en vue de développer ses ressources** et diversifier les sources de financement :

> La mise en place de « camps d'été » pour les licenciés du club.

Cette action permet de réduire la faible activité des salariés durant les vacances scolaires d'été et de maintenir une activité de loisir sur une période où l'accès au sport est plus difficile (fermeture des clubs et des équipements). Cette offre est d'autant plus importante que la plupart des jeunes sur le quartier ne part pas en vacances.

> **Interventions au sein du milieu scolaire dans le cadre des Contrats Educatifs Locaux (CEL)**. Cette action a été rendue possible grâce à l'investissement des salariés au sein des écoles et au soutien de la ville d'Angers qui référence le club auprès des écoles (gage d'une prestation de qualité) et finance les interventions.

¹ Le Dispositif local d'accompagnement (DLA) a vocation à aider les associations employeurs, structures d'insertion et autres entreprises d'utilité sociale créatrices d'emploi dans leur démarche de consolidation et de développement. Répartis sur tout le territoire, les chargés de mission DLA réalisent un diagnostic de ces structures et leur proposent des prestations de conseils, gratuits effectués par des professionnels.

Saisons 2008-2009
à 2010-2011 (suite)

Au regard du développement de l'activité, la structure a créé sur cette période un poste d'éducateur sportif. Ce dernier est aidé financièrement les 2 premières années dans le cadre du dispositif national CUI-CAE. Au terme du CUI-CAE, l'emploi est maintenu grâce au dispositif Emploi Sportif Qualifié (ESQ)² du CNDS.

Saison
2011- 2012

PÉRENNISATION DU POSTE D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT

En septembre 2012, la pérennisation du poste d'agent de développement a été possible notamment grâce au développement de nouvelles activités (cf. ci-dessus) et une augmentation importante du nombre de licenciés induite par :

- > la mise en place de « journées découverte » à destination des jeunes du quartier non-licenciés. Elles sont organisées tous les premiers lundis des vacances scolaires. Elles offrent aux jeunes la possibilité de jouer au basket en bénéficiant d'un encadrement qualifié pour 1€ symbolique.
- > un effort de communication avec la réalisation et distribution de tracts publicitaires et affiches. Cette action a représenté un investissement financier important mais elle porte aujourd'hui ses fruits.
- > la présence du club aux « rentrées faciles » dans les écoles du quartier. La ville invite quelques associations sportives et culturelles afin de faire connaître auprès des jeunes les associations locales.
- > l'engagement du club aux cotés de la municipalité pour développer un dispositif favorisant l'accès aux loisirs pour les enfants issus de familles modestes (prise en charge par la ville des 2/3 du coût de la licence pour les familles en dessous d'un certain coefficient familial). Sur 300 licenciés, environ 60 jeunes en sont bénéficiaires.

Par ailleurs, la municipalité apporte son soutien à l'association via des subventions de fonctionnement au regard de l'adéquation entre la politique de la ville et les activités menées par le club.

Les perspectives
envisagées

Fin 2012, le dispositif régional d'aide à l'emploi sur le poste d'éducateur sportif prend fin. L'association a établi un prévisionnel financier et sera en capacité de supporter le coût de ces deux emplois à court-moyen terme, à condition de conserver le niveau actuel de ses ressources financières (excédents issus de ses activités et subventions).

En outre, le club a réalisé une demande de labellisation de l'école de basket à la fédération française de basket-ball. Cette reconnaissance de la qualité de la prestation délivrée permettra de conforter l'image du club sur le territoire et auprès de ses partenaires.

Par ailleurs, le club a identifié plusieurs opportunités en termes de développement :

- > ouvrir une section basket-ball au sein du collège du quartier,
- > intervenir au sein des maisons de quartiers dans le cadre des « journées sportives »,
- > réaliser des mises à disposition de salariés pour les centres de loisirs.

² Le dispositif Emploi Sportif Qualifié (ESQ) est une aide à l'emploi délivrée par le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS). Son objectif est de permettre à des associations sportives de bénéficier de salariés qualifiés afin de proposer des activités physiques et sportives auprès de publics qui en sont éloignés (habitants de quartiers classés en Zone Urbaine Sensible (ZUS), personnes en situation de handicap, etc.).



LES FACTEURS CLÉS DE RÉUSSITE

LA DÉFINITION D'UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT STRUCTURÉ, AVEC L'APPUI D'UN ACCOMPAGNEMENT DLA.

L'engagement de cette démarche a permis à la structure de se fixer des priorités d'action permettant de pérenniser durablement le poste d'agent de développement. Le club a ainsi progressivement mis en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre des **objectifs abordables et mesurables**. L'opportunité de développer telle ou telle activité a notamment été jugée au regard :

- de la cohérence avec le projet associatif,
- du potentiel en termes de retombées économiques,
- des moyens humains (qui ? quelles compétences ?), techniques et financiers nécessaires.

LA RÉALISATION D'INVESTISSEMENTS PERTINENTS

L'association souligne qu'il faut « *savoir se donner les moyens, tout en prenant des risques calculés* ». Elle a notamment fait le choix d'investir fortement dans des actions de communication. Ces choix peuvent être guidés par des outils de gestion financière (le plan de financement permet, par exemple, d'identifier le niveau de ressources à dégager pour financer une action ou le niveau des dépenses à ne pas dépasser par activité).

UNE GESTION RIGOUREUSE DES CHARGES ET LA CONSTITUTION DE RÉSERVES

Lors de la mobilisation des premiers dispositifs d'aide à l'emploi, la structure a eu le souci de constituer un capital financier qu'elle a nommé « fonds de pérennisation », en vue de la pérennisation des emplois. Ces réserves constituent un « *matelas de sécurité* » qui pourrait permettre, dans une certaine mesure, de rééquilibrer un budget déficitaire. Par ailleurs, elle a également réalisé un effort de rationalisation de ses dépenses.

UN RENFORCEMENT DE SON ANCRAGE TERRITORIAL ET DE SON UTILITÉ SOCIALE

Le club se positionne aujourd'hui comme un acteur de l'animation territoriale et de la cohésion sociale. Ce positionnement s'est construit progressivement par :

- un travail sur le contenu de son activité en réponse aux attentes et besoins de la population sur son territoire d'implantation. Pour cerner ces besoins, l'association a été plus à l'écoute de ses licenciés et a travaillé en collaboration avec la municipalité.
- un renforcement de l'ancrage territorial par une inscription plus forte au sein des réseaux locaux, une volonté d'être aux côtés des associations



LES FACTEURS FRAGILISANTS / LES ÉCUEILS À ÉVITER

UN DÉVELOPPEMENT INCONTRÔLÉ DE L'ASSOCIATION

Le club pense aujourd'hui avoir atteint « une taille critique » et trouvé un modèle économique équilibré. La structure ne souhaite pas développer davantage le nombre de licenciés et la diversification de ses activités car cela signifierait :

- créer de nouveaux emplois, au risque de fragiliser la situation économique et financière de la structure,
- générer une gestion administrative plus lourde que les bénévoles ne pourraient absorber.



LES FACTEURS CLÉS DE RÉUSSITE

locales et de s'investir dans la vie de quartier. Ce positionnement est aujourd'hui reconnu par la municipalité. Celle-ci a renforcé son soutien à la structure au titre des actions qu'elle mène et qui permettent :

- de faciliter l'accès de la population, particulièrement des jeunes, à une pratique sportive,
- de proposer une pratique sportive de qualité sur le territoire,
- **La présence dans les instances collectives d'expertise, de concertation et de lobbying** : la commission de l'eau du bassin de Haute-Garonne, les réunions en lien avec le programme NATURA 2000, la préservation des espaces sites et itinéraires de pleine nature...
- **Une veille continue à travers les réseaux** en lien direct avec son activité liée à la protection de l'environnement : Wild Wildlife Fund (WWF)

VOS CONTACTS POUR EN SAVOIR PLUS



Monsieur VERRON

Président de l'Athlétic Club Belle Beille Basket

Mail : acbbbasket@wanadoo.fr

AVEC LA PARTICIPATION DE



Maison du sport français
1, avenue Pierre de Coubertin - 75640 Paris Cedex 13
Tél. : 01 40 78 28 00 - Fax : 01 40 78 28 72
cnar-sport.franceolympique.com

ÉDITION 2012

AVEC LE SOUTIEN DE



Le Cnar est cofinancé par l'Union européenne.
L'Europe s'engage en France avec le Fonds social européen

